



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS LOCAUX

Rapport d'activité 2024

+ EDITORIAL



Philippe ALPY

Président de l'Association

Chers membres, partenaires et acteurs du foncier,

Dans un contexte où les enjeux de sobriété foncière, de transition écologique et de production de logements se font plus pressants que jamais, notre réseau des EPFL de France a su démontrer son rôle stratégique au service des collectivités territoriales et de l'intérêt général.

Cette année, nous avons intensifié nos efforts pour répondre aux défis posés par l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Lors des Assises nationales de la sobriété foncière à Fort-de-France, en juillet 2024, nous avons porté la voix des EPFL, mettant en lumière leurs solutions concrètes : recyclage des friches, optimisation des terrains disponibles et accompagnement des collectivités dans des projets d'aménagement durables. Ces échanges ont permis de réaffirmer notre engagement à concilier développement territorial et préservation des ressources naturelles, tout en dialoguant avec les élus locaux pour adapter nos actions aux réalités de chaque territoire.

Face à la crise immobilière, nous avons mobilisé notre expertise en ingénierie foncière pour libérer des terrains stratégiques, contribuant ainsi à l'objectif national de production logements. Cette dynamique s'est accompagnée d'une collaboration renforcée avec l'État, les parlementaires et les collectivités, notamment dans le cadre de dispositifs comme le Fonds vert ou les programmes Petites Villes de Demain.

Notre Association a également poursuivi son rôle de force de proposition législative. Nous avons plaidé pour des évolutions juridiques, fiscales et réglementaires renforcés. Ces avancées sont essentielles pour garantir notre capacité à anticiper les besoins futurs et à réguler un marché foncier sous tension.

Enfin, 2024 a été une année d'échanges et de partage au sein de notre réseau. Le Club des collaborateurs a continué de structurer les savoir-faire de nos agents, tandis que nos instances ont permis de consolider une vision commune. En 2025, je forme le vœu que notre action collective continue de s'inscrire dans une ambition partagée : faire des EPFL des acteurs incontournables de la fabrique des territoires de demain, résilients, inclusifs et respectueux de l'environnement.

Avec toute ma détermination,

+ SOMMAIRE

+ QUI SOMMES-NOUS ?	04
+ COUVERTURE	06
+ ACTIVITÉ	07
+ FONCTIONNEMENT	15
+ RESSOURCES	16
+ ASSOCIATION	17
+ ADMINISTRATION	18
+ CLUB DES COLLABORATEURS	19
+ FORMATIONS	20
+ REPRÉSENTATION	21
+ PARTENARIATS	22
+ ÉVÉNEMENTS	23
+ COLLOQUE NATIONAL	24
+ COMMUNICATION	25
+ NOTES	26
+ COORDONNÉES DES EPFL	27

+ QUI SOMMES-NOUS ?

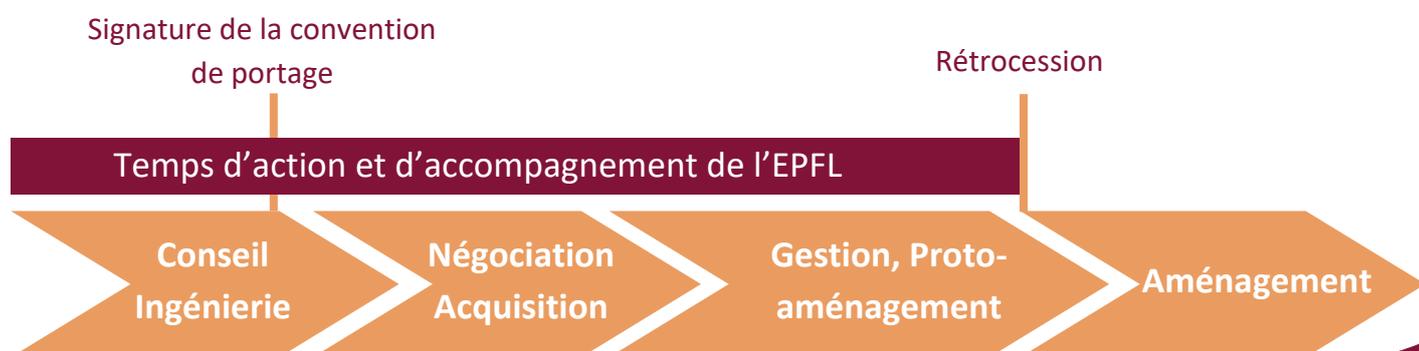
Qu'est-ce qu'un Établissement Public Foncier Local (EPFL) ?

Un EPFL a vocation à **assister les collectivités locales dans leurs acquisitions foncières et immobilières**. Ces dernières sont effectuées en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement. Les EPFL sont également compétents pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis : dépollution, déconstruction, sécurisation, etc. En assurant le portage, la gestion et la requalification du foncier pour une livraison prêt à l'emploi en temps voulu, ils dégagent ainsi aux collectivités le temps et les moyens nécessaires pour élaborer ou affiner leurs projets dans les meilleures conditions possibles.

Les EPFL jouent un rôle crucial dans le développement territorial en contribuant à la réalisation de **logements** et d'**équipements publics**, favorisant le **développement économique** et touristique, et agissant sur le renouvellement urbain par la mixité des constructions. Ils s'engagent également dans des actions concrètes pour le **développement durable** en recyclant le foncier existant, luttant contre l'étalement urbain, **maîtrisant les coûts** du foncier, et encourageant le principe de **solidarité** des territoires.

Pour les collectivités qui adhèrent volontairement à un EPFL, les avantages sont multiples. Elles peuvent s'appuyer sur un **partenaire de confiance, gouverné par des élus locaux**, mobiliser un **foncier débudgétisé** grâce à des avances de trésorerie et des financements privilégiés. De plus, elles bénéficient d'une **expertise** complète en ingénierie technique, financière, administrative et juridique pour la gestion de projets fonciers. Cette collaboration permet **d'anticiper et d'accélérer la réalisation d'opérations** d'aménagement, de constituer des réserves foncières pour des projets futurs, d'exploiter le foncier porté dans le cadre de conventions de mise à disposition, et de tirer profit d'un portage foncier complet, offrant ainsi un terrain "prêt à l'emploi" avec travaux, gestion locative et sécurisation des biens.

Parcours d'une opération foncière



Innover, c'est anticiper autrement...

Face aux mutations rapides des usages, des modes de vie et des équilibres territoriaux, les EPFL s'engagent dans une dynamique d'adaptation constante. Explorer de nouvelles voies, expérimenter des dispositifs inédits, développer des outils intelligents, coconstruire avec les acteurs locaux : cette approche résolument proactive fait de l'action foncière un levier stratégique et moderne au service des territoires. L'innovation n'est plus une option, elle est un impératif.

PRINCIPALES DYNAMIQUES D'INNOVATION



DONNÉES & SYSTÈMES

- ✓ **Cartographie intelligente**
Analyses spatiales, plateformes de visualisation, data territoriale
- ✓ **Prospective active**
Études exploratoires, diagnostics anticipés, outils d'aide à la décision
- ✓ **Numérique embarqué**
Applications mobiles, outils interactifs
- ✓ **Transmission & montée en compétence**
Ateliers, formats hybrides, capitalisation des savoirs



TERRITOIRES & RESSOURCES

- ✓ **Zéro artificialisation nette (ZAN) active**
Stratégies foncières préventives, outils d'évitement, dialogue amont
- ✓ **Terrains à réinventer**
Valorisation des friches, mutations de sites délaissés
- ✓ **Cœurs de vie durables**
Revitalisation des centres, reconquête des polarités locales
- ✓ **Sol vivant & résilient**
Préservation des espaces agricoles, trames vertes & bleues, renaturation



CHANTIERS & MATÉRIAUX

- ✓ **Économie circulaire du foncier**
Réemploi de matériaux, recyclage in situ, écoconception
- ✓ **Ingénierie environnementale**
Dépollution, reconversion de sites sensibles
- ✓ **Réhabilitation patrimoniale**
Transformation des bâtis anciens, gestion adaptative du foncier bâti

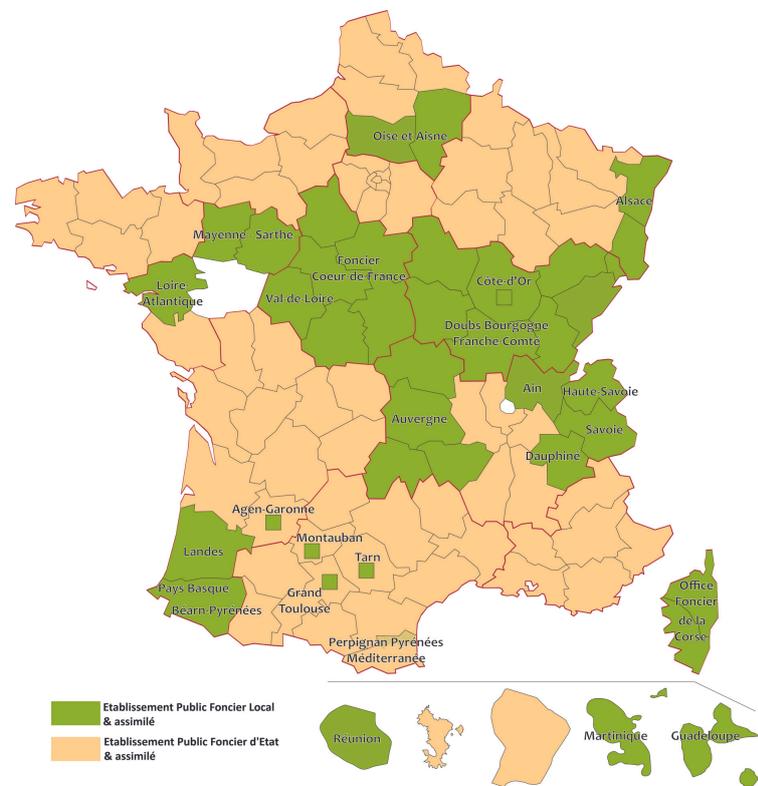
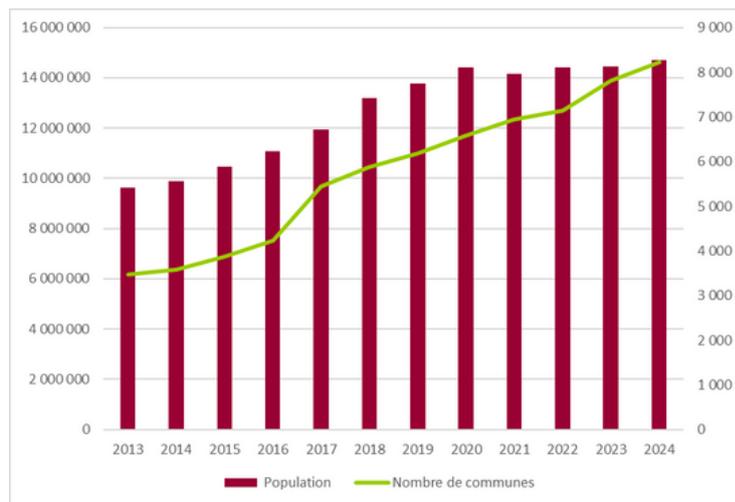


DISPOSITIFS & EXPÉRIMENTATIONS

- ✓ **Montages hybrides**
OFS, foncière partenariale, portage croisé
- ✓ **Urbanisme agile**
Urbanisme transitoire, occupations temporaires, foncier test
- ✓ **Accès solidaire au foncier**
Viager foncier, dissociation propriété/usages, expérimentation sociale
- ✓ **Régulation anti-spéculative**
Lutte contre l'inflation foncière, encadrement des prix, minoration foncière

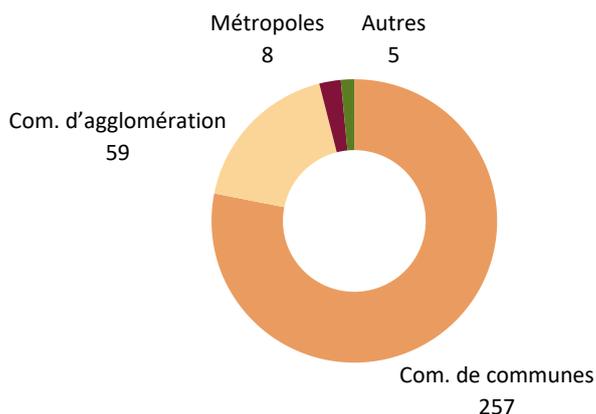
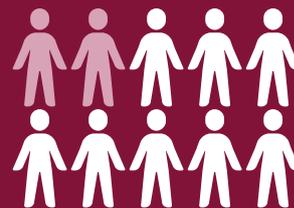
+ COUVERTURE

Les EPFL qui ont une moyenne d'âge de 18 ans continuent de s'étendre sur le territoire national : + 5 % de communes couvertes par rapport à l'année 2023.



Périmètre d'intervention

Au 31 décembre 2024, les 24 EPFL et l'Office Foncier de la Corse comptent **8 219 communes** adhérentes dont 8 qui ont le statut de métropole. Cela représente **14,7 millions d'habitants**, soit 22 % de la population française.



329 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont adhérents à un EPFL et à l'Office Foncier de la Corse (OFC). 3 sur 4 sont des Communautés de communes.

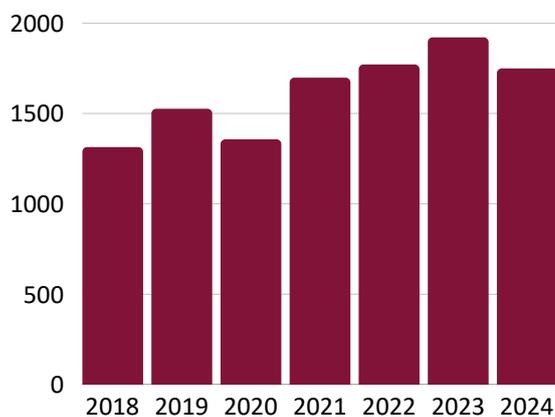
+ ACTIVITÉ

En 2024, les EPFL et l'OFC ont contractualisé avec leurs collectivités adhérentes la signature de 947 conventions foncières opérationnelles. Ils ont finalisé la signature de 1 749 actes authentiques, pour une surface de 1 173 ha, un montant total de 523 M€ et un montant moyen de 299 000 € par acte. Le volume de transactions a diminué de - 1,5 % par rapport à l'année 2023.

L'ACTION FONCIÈRE EN 2024

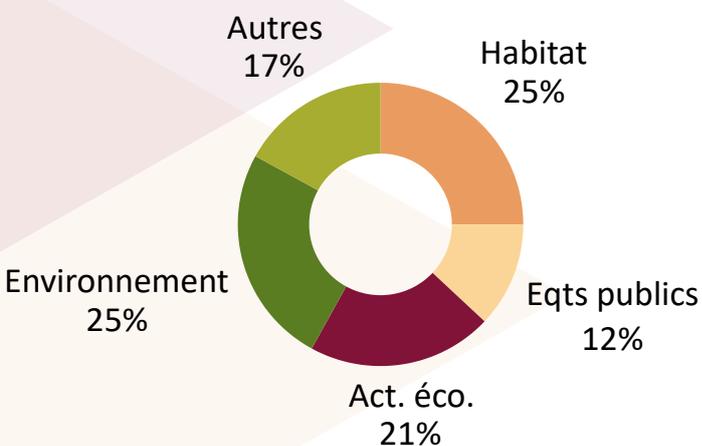
1 749 actes signés - 9 % par rapport à 2023	1 200 acquisitions - 6 % par rapport à 2023	523 M€ d'activité foncière (acquisitions et cessions) - 1 % par rapport à 2023
	355 M € d'activité + 5 % par rapport à 2023 618 hectares	
	549 cessions - 15 % par rapport à 2023	
	168 M € d'activité - 12 % par rapport à 2023 555 hectares	

Évolution du nombre d'actes signés
entre 2018 et 2024 (+ 33 %)

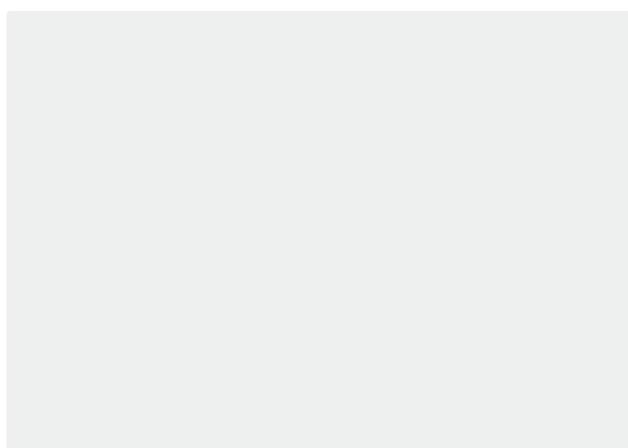


1 200 acquisitions (actes signés) / 355 M€

Répartition des parts d'acquisition en hectare



Répartition des parts d'acquisition en €



Les acquisitions foncières réalisées au titre de l'habitat constituent le principal poste d'investissement en 2024, avec un montant de 149 M€, en progression de 3 % par rapport à 2023. Viennent ensuite les acquisitions destinées aux équipements publics, pour un montant de 72 M€, représentant 20 % des dépenses totales, suivies de près par celles en faveur de l'activité économique, à hauteur de 68 M€, soit environ un cinquième des investissements. À l'inverse, les acquisitions liées aux fonciers à risque représentent la part la plus faible, avec moins de 1 % des montants engagés.

En termes de surfaces, les acquisitions en lien avec les enjeux environnementaux (y compris la renaturation) arrivent en tête, avec 158 hectares, soit un quart des surfaces totales acquises.

À l'opposé, les surfaces les plus modestes concernent les fonciers à risque (13 hectares) et les réserves foncières (41 hectares).

Sur le plan qualitatif, 64 % des actes d'acquisition, soit 769 actes, portent sur des terrains situés en zones urbanisées, tandis que 13 %, soit 154 actes, concernent des extensions urbaines.

Par ailleurs, les projets de redynamisation des centralités représentent 19 % des actes, et ceux liés à la reconversion de friches, 4 %.

BON A SAVOIR



L'acquisition des biens par voie amiable est le principal mode opératoire. Toutefois, les EPFL peuvent également avoir recours aux procédures de préemption et d'expropriation. Le montage administratif des dossiers et l'accompagnement juridique font partie des compétences de l'EPFL.

LA RÉGULARISATION FONCIÈRE DES MÉNAGES MODESTES EN GUADELOUPE



Action Logement, AtriOM et TERRES CARAÏBES ont signé une convention de partenariat fin avril 2024 qui vise à informer les ménages sur les produits de financement d'Action Logement Services distribués par l'intermédiaire d'AtriOM, instruire les dossiers pour les demandeurs, financer l'acquisition et l'amélioration des biens pour les familles éligibles et rédiger les actes de vente pour délivrer les titres de propriété.

Le partenariat contribuera à la régularisation foncière des ménages modestes en les accompagnant face à la complexité des démarches administratives, pour favoriser l'accès à la propriété et l'amélioration de l'habitat.

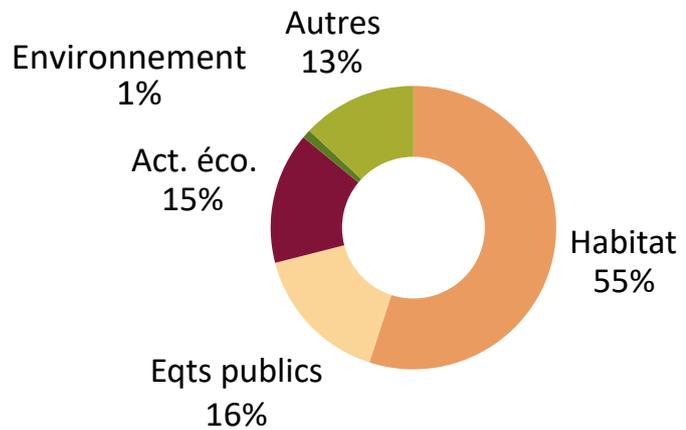


La régularisation foncière, portée par Terres Caraïbes depuis sa création en 2013, s'est imposé comme un impératif de justice sociale, combinant une expertise technique à une forte dimension sociale pour répondre aux besoins croissants des collectivités, notamment en matière de lotissements communaux et de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). En facilitant l'accès à la propriété via la rédaction d'actes de vente et la remise de titres, l'EPF permet aux familles d'améliorer leur habitat, de prétendre à des aides et de transmettre un patrimoine, renforçant ainsi son rôle d'interface essentielle entre vendeurs et acquéreurs.

549 cessions (actes signés) / 168 M€

Répartition des parts de cession
en hectare

Répartition des parts de
cession en €



Les cessions foncières au profit de l'habitat restent le principal levier de recettes, générant 94 M€ en 2024, un montant stable par rapport à 2023. Viennent ensuite les cessions réalisées au titre des équipements publics, avec 27 M€ (en légère baisse de 1 point), et celles liées à l'activité économique, pour un montant de 26 M€. Ces dernières enregistrent toutefois la baisse la plus marquée, avec une diminution de 43 % par rapport à l'année précédente. Les cessions portant sur des projets environnementaux représentent, quant à elles, la part la plus faible des recettes, avec un peu plus de 1 % du total.

En termes de surfaces cédées, près d'un tiers (168 hectares) concerne des projets d'habitat, un quart (137 hectares) est dédié à des opérations à vocation environnementale, et un peu plus d'un cinquième (119 hectares) est destiné à l'activité économique.

La répartition géographique des cessions fait apparaître que 63 % des actes, soit 346 actes, ont été réalisés en zones urbanisées, tandis que 11 %, soit 62 actes, concernent des projets en extension urbaine.

RÉOUVERTURE DU RESTAURANT "LE SAINT BÉNIGNE" GRÂCE À L'INTERVENTION DE L'EPFL DE L'AIN



La collectivité a sollicité l'EPF de l'Ain pour étudier les conditions d'acquisition d'un tènement immobilier comprenant un bâtiment à usage de restaurant et d'habitation, des annexes et des terrains à bâtir attenants et non attenants.

Cette enseigne que le Chef cuisinier Jean-Pierre Munoz avait créé et développé durant quarante ans était un restaurant à forte notoriété et réputé dans toute la région.

La commune a ainsi eu pour objectif de maintenir l'activité de restauration dans son village et de constituer une réserve foncière dans le cadre d'un futur projet de construction de logements en mixité sociale. En accord avec la commune, il a été convenu de laisser le temps au propriétaire de trouver un repreneur pour le fonds de commerce et la licence IV, avant d'acquérir les murs.

Les propriétaires ont rencontré plusieurs candidats intéressés par la reprise du fonds de commerce, en associant la commune et l'EPF de l'Ain. Un repreneur a été sélectionné, après avoir présenté aux élus, son projet de restauration traditionnelle dans la continuité du précédent restaurateur, en apportant une touche personnelle.

L'acte authentique d'acquisition par l'EPF de l'Ain a été régularisé en juillet 2024, et le bail commercial entre la commune et le repreneur a été régularisé en septembre 2024

POUR ALLER PLUS LOIN...

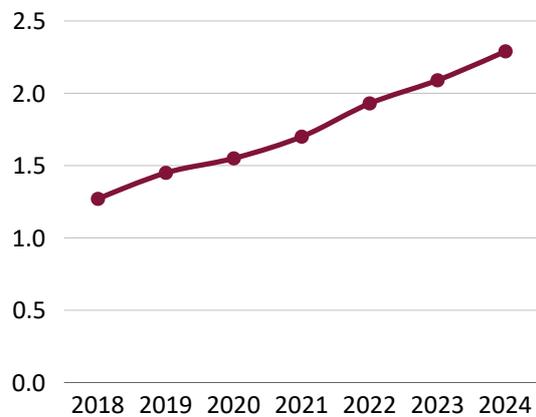
Flashez-moi pour retrouver toute l'actualité du Saint-Bénigne sur le site de la commune !



Stock foncier

La valeur du stock foncier détenu par les EPFL et l'OFC s'élève à **2,3 Md€**. Elle a pratiquement doublé en sept ans et représente désormais un montant moyen de 91,7 M€ par EPFL mais avec de grandes disparités. Le taux moyen de rotation annuelle du stock est de 7,6 % ce qui équivaut à une durée de détention moyenne théorique de 13 ans.

Évolution du stock foncier



Les EPFL se doivent de préserver, et si possible valoriser, le patrimoine acquis pour le compte des collectivités. Cela se traduit par la mise en œuvre de travaux pour la sécurisation et la mise aux normes des immeubles. Ils se chargent des travaux de proto-aménagement : études préalables, chantiers de désamiantage, de déconstruction des bâtiments et de dépollution des sols.

En 2024, les frais de travaux de proto-aménagement représentent un montant global de **24,7 M€** correspondant à **320 opérations**. La part du proto-aménagement dans les dépenses d'intervention foncière représente en moyenne 6%. De plus, 8% des travaux de proto-aménagement en maîtrise d'ouvrage EPFL sont réalisés au titre du recyclage des friches et 4% au titre de la redynamisation des centralités.

À noter que ces frais ne prennent pas en compte les dépenses en matière de gestion des biens (frais de maintenance, petits travaux de mise aux normes, charges d'entretien, de sécurisation, de copropriétés, d'assurances,...). Ces dernières représentent généralement un montant similaire aux frais de travaux de proto-aménagement.

Les EPFL ont porté, co-porté ou accompagné **22 dossiers lauréats** "recyclage foncier" dans le cadre du Fonds vert. Cela représente un total de subventions de **5,3 M€**.

L'EPFL DU DAUPHINÉ AU COEUR D'UNE DÉMOLITION VERTUEUSE À SAINT-MARCELLIN



Face à la gare SNCF de Saint-Marcellin, la démolition des anciens bâtiments s'est accompagnée d'une ambition écologique portée par l'EPFL du Dauphiné. Propriétaire progressif des 2 200 m² de cette friche urbaine, l'EPFL orchestra une déconstruction sélective visant à réemployer une centaine de tonnes de matériaux. En collaboration avec Aplomb, une structure spécialisée, l'EPFL a mis en œuvre une démarche exemplaire pour limiter les déchets du chantier et offrir une seconde vie aux éléments récupérés, avant la construction d'une nouvelle résidence.

Plus précisément, l'EPFL s'est engagé dans une opération inscrite au programme de revitalisation de la ville. Face aux 80 % des déchets issus du BTP à traiter, l'EPFL s'est positionné comme un acteur modèle, valorisant le réemploi et obtenant une subvention de 500 000 euros du Fonds vert de l'État pour cette reconversion durable. Sous la supervision d'Aplomb, mandatée par l'EPFL, les matériaux réemployables comme le bois des charpentes, les tuiles ou les fenêtres sont triés et mis en vente via la plateforme Écomat 38. Il a été observé une forte demande de la part des artisans et particuliers, séduits par des prix solidaires et un système de « drive » pratique, accessible sur rendez-vous après 16 h 30. En un mois, 7 % du gisement potentiel avait déjà été passé, démontrant l'efficacité de cette stratégie impulsée par l'EPFL pour allier écologie et économie.

L'EPFL a soutenu cette démarche minutieuse, qui, bien que rallongeant légèrement les délais, a offert des avantages significatifs : réduction des coûts d'élimination des déchets et valorisation des matériaux. Un catalogue en ligne, accessible sur le site d'Écomat 38, a facilité la vente rapide de ces éléments, expertisés, bien que sans garantie formelle pour des usages non porteurs.

Début 2025, l'EPFL a livré un terrain nu et dépollué au promoteur choisi par la Ville, permettant la construction de 37 appartements, dont 35 % de logements sociaux gérés par la SDH. Ce projet, qui transformera le quartier de la gare, illustre la vision de l'EPFL et de la municipalité : allier développement durable, dynamisme commercial et sobriété foncière, en cohérence avec la loi Zéro artificialisation nette. Le maire Raphaël MOCELLIN s'en est félicité : grâce à l'action de l'EPFL, Saint-Marcellin gagne un quartier revitalisé tout en préservant ses ressources.

On en a parlé en 2024 !

RETOUR EN IMAGES...



L'action de l'EPFL Doubs BFC en faveur des milieux naturels



Un projet d'urbanisme transitoire mené en collaboration avec l'EPFL Pays Basque



L'EPFL Auvergne s'associe au projet de renaturation et de renouvellement urbain du quartier Saint-Jean



Terres Caraïbes mène une opération de réemploi de matériaux à Basse-Terre



L'EPFL de la Réunion fête sa millième acquisition !



Inondations à la Bérarde : l'EPF du Dauphiné se mobilise pour accompagner les propriétaires sinistrés



Zéro Artificialisation Nette : l'EPF Loire-Atlantique partenaire du projet ZAN 44



Riquewihr inaugure une Place des Services : un projet exemplaire porté par l'EPFL d'Alsace



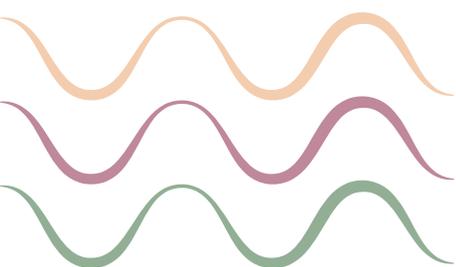
En Savoie, l'EPFL mobilise fortement le fonds vert



L'EPFL Doubs BFC, acteur clé de la renaissance industrielle à Mandeure

+ FONCTIONNEMENT

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, la gouvernance des EPFL s'articule autour d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration. En outre, un EPFL est composé d'une petite équipe pluridisciplinaire polyvalente, dont les membres sont souvent spécialisés dans plusieurs domaines touchant aux questions foncières.

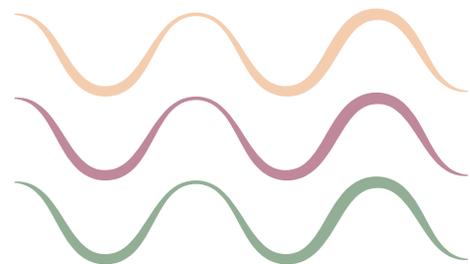


601 administrateurs

- 24 élus titulaires en moyenne par établissement
- 62% des administrateurs sont issus du collège des EPCI
- 37 administrateurs avec voix consultatives

289 salariés

- + 6% de salariés par rapport à l'année 2023
- un salarié couvre un volume de transaction de 1,8 M€ / an
- les charges de personnel représentent 8,5% du total des charges

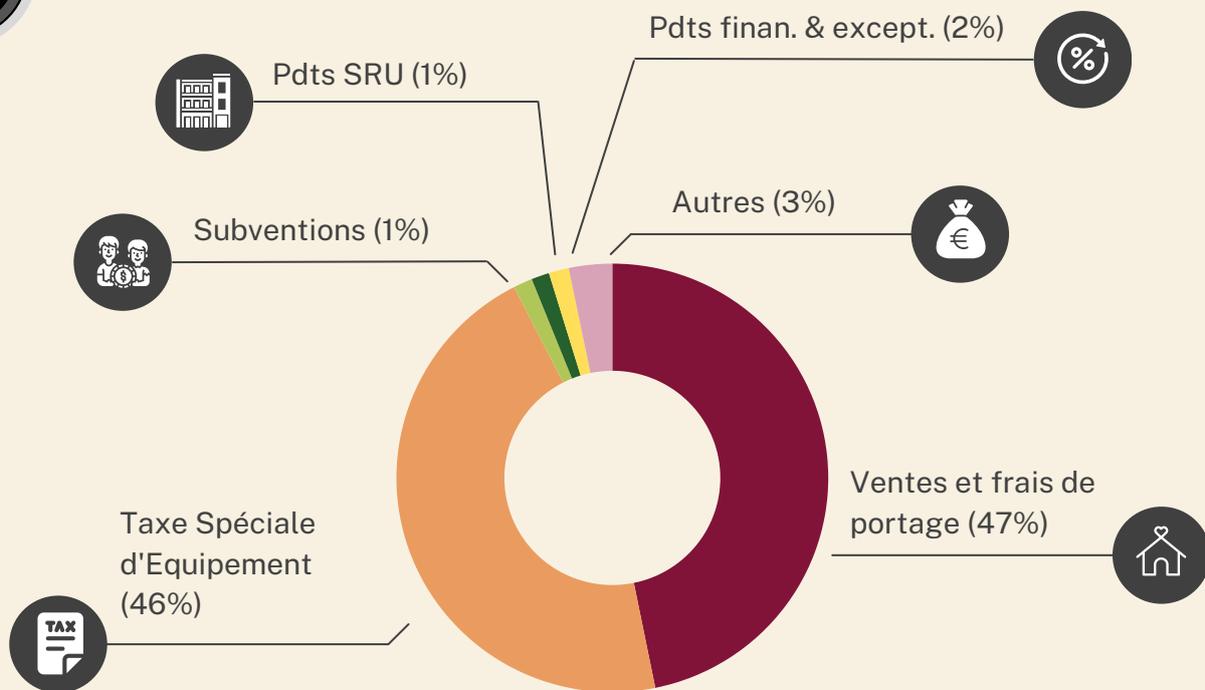


Dans la plupart des EPFL, les services sont structurés de la façon suivante :

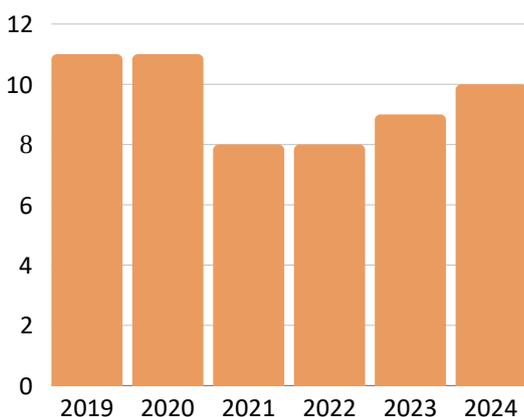
- Un pôle de direction
- Un pôle administration, RH et communication
- Un pôle études, conseil et observation
- Un pôle négociation et acquisition
- Un pôle juridique
- Un pôle gestion et travaux
- Un pôle comptabilité

+ RESSOURCES

Le produit des cessions et de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) sont les principaux postes de recette des EPFL. En 2024, le produit de la TSE (hors compensation) représente pour les 22 établissements concernés un montant de **142,2 M€**. Cela représente un montant moyen de 10 € par habitant. Ce niveau est relativement faible par rapport au niveau maximal autorisé qui est de 20 € par habitant.



TSE perçue en € / hab. entre 2019 et 2024



La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) par habitant a diminué de - 10% sur la période 2019-2024. Cela s'explique principalement par la réforme de la taxe d'habitation et celle de la cotisation foncière des entreprises.

+ ASSOCIATION

L'Association Nationale des Établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) a été créée en janvier 2008. Elle fédère les 24 EPFL de France métropolitaine et des DOM-TOM ainsi que l'Office Foncier de la Corse.

Ses missions sont les suivantes :

- aider les collectivités locales à créer leur propre EPFL ;
- rassembler, partager et diffuser les expériences des EPFL ;
- proposer des services utiles à ses adhérents (ex : études, formations, etc.) ;
- faire connaître les missions des EPFL auprès des collectivités, des administrations ou toute personne morale ou physique concernée ou intéressée par les questions foncières ;
- représenter les EPFL auprès des instances gouvernementales et institutionnelles ;
- mettre en œuvre toute proposition législative ou réglementaire ;
- développer des partenariats visant à favoriser l'action foncière ;
- contribuer plus largement au développement d'un réseau d'échanges sur le foncier.

Le siège social est situé à Clermont-Ferrand. Les Assemblées générales de l'Association s'organisent une à deux fois par an. Ces rencontres permettent de favoriser les échanges, mais aussi d'entendre les rapports sur la gestion du Conseil d'administration et sur la situation financière et morale de l'Association. En 2024, deux Assemblées générales ont été organisées, celle du premier semestre à Grenoble et celle du second semestre à Agen.



Assemblée Générale 6-7 juin à Grenoble



Assemblée Générale 17-18 octobre à Agen



L'année 2024 a été marquée par le "Tour de France" de l'Association dans les EPFL, le développement des formations en e-learning, les journées du personnel à Grenoble, la phase préalable de la constitution d'un nouveau réseau d'élus (axe prioritaire du projet associatif 2023-2028) et une hausse significative des actions partenariales.

+ ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Association est l'organe de décision et de contrôle interne pour la gestion financière et administrative. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'Association. Il peut faire tous actes et opérations rentrant dans l'objet de l'Association et qui ne sont pas spécialement réservés à l'Assemblée générale.

En 2024, les membres Conseil d'administration se sont réunis à 5 reprises.

COLLÈGE DES PRÉSIDENTS



Philippe ALPY
Président



Bruno CALEIRO



Alphonse BELLONTE



Christian DUPESSEY



Jacques TECHER



Gérard BRANCHY



Marie-Paule LEHMANN

COLLÈGE DES DIRECTEURS



Jean-François BUCCO



Arnaud PORTIER
Secrétaire Général



Jean-Marc DESCHODT



Vincent REMY



Sylvaine VEDERE
Trésorière



Benoit GAUGLER



Georges RIVES

+ CLUB DES COLLABORATEURS



Le Club des collaborateurs regroupe tous les salariés des EPFL. Il leur permet de mieux **se connaître**, de **s'entraider** et de **se former** ensemble. Il est animé par un groupe de référents et est structuré autour de 6 groupes-métiers :

- #groupe1_observation-études-conseil
- #groupe2_négociation-acquisition
- #groupe3_procédures-juridiques
- #groupe4_gestion-travaux
- #groupe5_comptabilité-fiscalité
- #groupe6_administration-rh-com

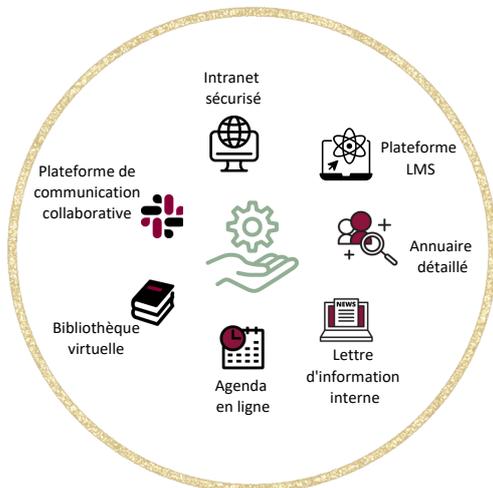


Guide du club

En 2024, il y eu 6 réunions du groupe des référents. Les travaux ont porté principalement sur le recensement des besoins en formation, la création et la diffusion de médias, l'organisation des journées du personnel à Grenoble, l'enquête annuelle de satisfaction et le renforcement de la communication autour des services proposés.



Outils & ressources



Principaux outils mis à disposition

Lettre d'information interne



Journées du personnel

En 2024, pour la 6ème édition, les journées du personnel ont réuni **215 collaborateurs**.



+ FORMATIONS



L'offre de formation de l'Association s'articule au travers d'une plateforme de "Learning Management System" qui offre de nombreuses fonctionnalités tels que l'accès à un catalogue de formations, les inscriptions et convocations en ligne, le suivi à son rythme des formations en e-learning, des rappels, le téléchargement des certificats, etc.



En 2024, l'Association a proposé à ses membres 3 parcours de formation multimodaux, 35 formations en e-learning et 6 formations en présentiel pour un budget global d'environ **34 000 €**. Au total, **220 participations** ont été enregistrées (dont 63 salariés formés en présentiel).



Zoom sur le nouveau parcours multimodal "négoiation foncière"

- Partie 1 en e-learning théorique et en autonomie (2h30)
- Partie 2 en présentiel avec approfondissement et jeux de rôles (1,5 jours)
- Partie 3 en classe virtuelle avec retours d'expériences (2h)

Formations en présentiel proposées en 2024

- | | | |
|----------------|----------|--|
| 14-15
mai | 1 | Les fondamentaux de la comptabilité publique M4 (G5) |
| 18-19
sept. | 2 | Aspects juridiques et techniques de la reconversion des friches (G4) |
| 8-9
oct. | 3 | Gérer les baux commerciaux - Niveau 2 (G3) |
| 13-14
nov. | 4 | OFS : Montage, gestion et aspects comptables (G1) |
| 19-20
nov. | 5 | La communication interne (G6) |
| 21
nov. | 6 | Acquisition des biens appartenant à des sociétés en difficulté (G2) |

+ REPRÉSENTATION

L'Association est fortement mobilisée dans le cadre de travaux législatifs afin d'apporter au mieux possible son expertise technique et des retours d'expériences auprès des parlementaires. Un groupe de travail interne est mobilisé sur la mise à jour d'un document unique qui recense l'ensemble des propositions législatives.



Rencontre avec des parlementaires
le 4 avril à Paris

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
Crise du logement : quelle stratégie foncière ?
Mardi 9 avril 2024



Audition au Sénat sur la crise du
logement le 9 avril à Paris

“*Facilitons l'adhésion des communes aux établissements publics fonciers locaux.*”

Philippe ALPY,
Président de l'Association

En 2024, les représentants de l'Association ont été auditionnés dans le cadre des travaux suivants :

- « Projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement » portée par le député Guillaume KASBARIAN
- « Projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables » suivi par le sénateur Jean-François LONGEOT
- Mission d'information sénatoriale sur “la crise du logement en France” portée par les sénatrices Dominique ESTROSI SASSONE, Viviane ARTIGALAS et Amel GACQUERRE
- Mission d'information sur “le financement du ZAN” menée par les sénateurs Jean-Baptiste BLANC et Hervé MAUREY

Des réunions avec les services du Ministère du Logement et le cabinet ont également été organisées à trois reprises.

Comité National de la Biodiversité



C'est l'instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. L'Association est représentée par Gérard BRANCHY, Vice-président de l'Association (titulaire) et Charlotte BOEX (suppléante).

Ils sont également membres du groupe de travail “Foncier et biodiversité”.

+ PARTENARIATS

8

PARTENAIRES
CONVENTIONNELS

2

dt PARTENAIRES
FINANCIERS

3

ADHESIONS



Exemples d'actions partenariales en 2024 :

Cycle "sobriété foncière"

Dans le cadre du partenariat avec la Banque des territoires, l'Association a participé à 3 des 4 séquences du cycle "sobriété foncière" (1/ les nouveaux paradigmes de l'aménagement, 2/ de la connaissance des sols à la maîtrise de l'usage et de la valeur, 3/ le recyclage du foncier artificialisé et 4/ la protection et la restauration des sols). Le 19 septembre, lors de la 3ème séquence, Philippe ALPY a mis en lumière l'importance des coopérations EPF-EPL, tandis que Yannick FIEUX de l'EPFL Pays Basque a présenté un projet concret de Foncière de revitalisation, illustrant l'impact des partenariats locaux et nationaux.



Assises nationales sur le foncier



Lors des Assises nationales de la sobriété foncière à Fort-de-France, Philippe Alpy a porté la voix des EPFL lors de la table ronde sur "les controverses du ZAN", échangeant avec David Lisnard (AMF) et Sébastien Martin (Intercommunalités de France) pour souligner le rôle clé des EPFL dans l'accompagnement des territoires. Cette intervention a été l'occasion de mettre en lumière les défis fonciers des collectivités et les solutions opérationnelles proposées par les EPFL, renforçant ainsi le dialogue avec les acteurs clés comme les Géomètres-Experts. Ce partenariat stratégique avec l'Ordre des Géomètres-Experts permet d'enrichir les réflexions sur la sobriété foncière et de co-construire des outils adaptés aux enjeux locaux.



Congrès d'élus ruraux

L'Association Nationale des EPFL a renforcé son partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France lors de leur congrès 2024, en présentant concrètement comment les EPFL accompagnent les communes dans leurs projets d'aménagement durable et de maîtrise foncière, notamment face aux enjeux du ZAN. Grâce à un stand dédié et des échanges nourris avec les maires, les EPFL ont confirmé leur rôle de partenaire clé pour relever les défis fonciers des zones rurales, en proposant des solutions adaptées en matière de logement, d'urbanisme et de transition écologique.



+ ÉVÈNEMENTS



3 avril

Journée de mobilisation des EPL "La relance de la construction passe par le local" à Paris



30 mai

Colloque "Pour une nouvelle utopie foncière à Évian-les-bains



30 août

Congrès de la Fédération des SCOT à Arras



19 septembre

- Colloque IDHEAL « La propriété : vol ou rêve ? »
- Cycle sobriété foncière " le recyclage du foncier artificialisé"
- Réseau National des Aménageurs sur le "Foncier et les valeurs des sols"



24-26 septembre

Congrès de l'Association des Maires ruraux de France en Côte d'or



14 novembre

Forum National du Foncier à Rennes



3-4 décembre

6e Journées du réseau des OFS à Nantes



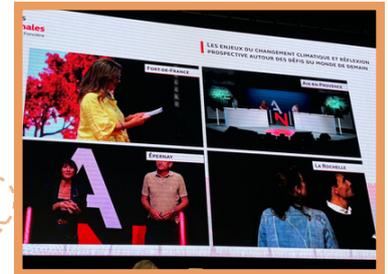
25 mars

Colloque de l'USH "Logement social et attributions : une équation impossible ?" à Paris



4 avril

"Colloque "La contribution du droit de l'urbanisme à la lutte contre le réchauffement climatique" à Paris



3 et 4 juillet

Assises nationales de la sobriété foncière à Fort-de-France



18 septembre

Réseau Lument-Partenaires à Paris



24 septembre

Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat à Montpellier



8 octobre

Séminaire acteurs-chercheurs de l'USH à Paris



19 novembre

106ème Congrès des Maires de France à Paris

+ COLLOQUE NATIONAL

Le **Forum National du Foncier** est un colloque national organisé une fois par an. C'est un lieu d'échanges sur les questions foncières qui a pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs publics du foncier et de les faire débattre autour de thèmes techniques et fédérateurs à l'ensemble de la sphère foncière.

FORUM NATIONAL FONCIER



Programme

Le 7 novembre 2024, à l'Hôtel de Région à Rennes, cette journée en présentiel a réuni divers acteurs du foncier et de l'aménagement pour explorer les méthodes et outils d'une meilleure maîtrise foncière face aux enjeux de développement territorial et de préservation environnementale. À travers des tables rondes, des retours d'expériences et des ateliers interactifs, les participants ont abordé la gestion des risques naturels, la biodiversité et la recomposition spatiale, en s'appuyant sur des témoignages d'élus, d'experts et de représentants publics. L'événement a favorisé une approche participative pour identifier des pratiques innovantes et des actions concrètes vers une gestion foncière sobre et résiliente.

Cet évènement a été élaboré en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires, la région Bretagne, l'EPFE de Bretagne, l'EPFL de Loire-Atlantique et la Banque des territoires. Il a été préparé et animé en collaboration avec Neoclide & 360 a réuni plus de 160 participants.



Plénière



Ateliers

POUR ALLER PLUS LOIN...

Flashez-moi pour visionner l'intégralité des séances plénières et accéder à la synthèse du colloque !



+ COMMUNICATION

L'Association a pour mission de faire connaître les EPFL. Elle produit des documents de communication (rapport d'activité, guides, brochures, kakémonos,...) et cherche à offrir aux EPFL une visibilité sur le web, les réseaux sociaux et auprès de la presse.

Principaux canaux



www.asso-epfl.fr



AssoEPFL



association-des-epfl



AssoEPFL

Newsletter

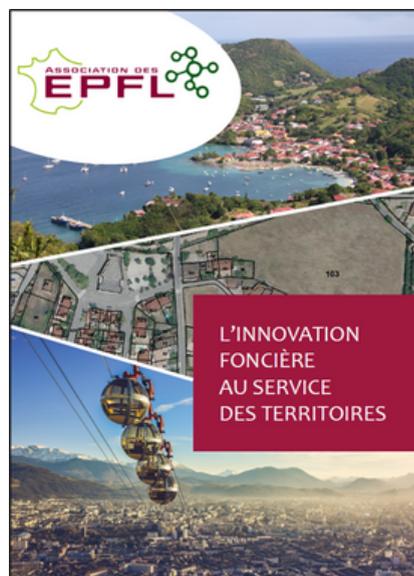


En lien avec le fil d'actualité du site internet, cette newsletter publique trimestrielle a pour objet de fournir des informations actualisées sur les enjeux foncier, l'activité des EPFL et celle de l'Association.

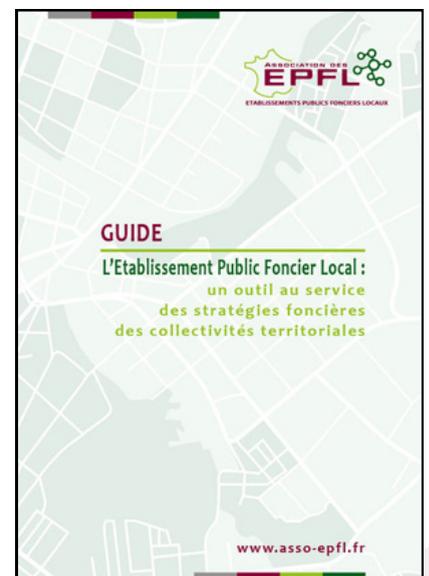
Autres documents



Brochure 3 volets



Kakémono numérique
(nouveau)



Guide des EPFL
(en cours d'actualisation)

+ NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, spanning the width of the page.

+ COORDONNÉES DES EPFL

EPFL Agen-Garonne
05 53 69 59 62
www.agglo-agen.net

EPF Loire-Atlantique
02 40 99 57 22
www.epfloireatlantique.fr

EPFL de l'Ain
04 74 32 69 05
www.epf01.fr

EPFL Martinique
05 96 79 24 15
www.epf-martinique.com

EPFL Alsace
03 69 20 75 53
www.epf.alsace

EPFL Mayenne - Sarthe
02 43 59 96 91

EPFL Auvergne
04 73 29 41 60
www.epfauvergne.com

EPFL de Montauban
05 63 22 28 36
www.montauban.com

EPFL Béarn-Pyrénées
05 59 83 96 26
www.epfl-bearn.fr

Office Foncier de la Corse
04 95 24 66 30
www.isula.corsica/ofc

EPFL des Collectivités de Côte-d'Or
03 80 50 35 26
www.metropole-dijon.fr

EPFL des territoires Oise et Aisne
03 44 10 20 10
www.epflo.fr

EPFL du Dauphiné
04 76 59 56 56
www.epfl-dauphine.fr

EPFL Pays Basque
05 59 01 63 60
www.epfl-pb.fr

EPFL Doubs Bourgogne Franche Comté
03 81 82 38 31
www.epfdoubsbfc.fr

EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée
04 68 68 44 88
www.epfl66.fr

EPFLI Foncier Coeur de France
02 38 25 41 32
www.fonciercoeurdefrance.fr

EPFL Réunion
02 62 28 95 35
www.epf.re

EPFL du Grand Toulouse
05 31 22 90 49

EPFL Savoie
04 79 25 23 38
www.epfl73.fr

Terres Caraïbes (anciennement EPFL Guadeloupe)
05 90 91 66 05
www.epf-guadeloupe.fr

EPFL du Tarn
05 63 73 50 85
www.castres-mazamet.com

EPFL de Haute-Savoie
04 50 63 20 06
www.epf74.fr

EPFL du Val-de-Loire
02 47 33 17 67
www.epfl-vl.fr

EPFL Landes Foncier
05 58 85 80 60



Permanence



Contacter Charlotte BOEX, Responsable des affaires générales

- par mail : c.boex@asso-epfl.fr
- par téléphone : 06.46.91.90.63



Pavlina PAVLEOVA, Chargée de mission interne

- par mail : p.pavleova@asso-epfl.fr
- par téléphone : 06.15.07.32.46

Bilan réalisé par l'Association Nationale des EPFL à partir des données du questionnaire budgétaire parlementaire et du rapport de gestion de l'Association



06 46 91 90 63



www.asso-epfl.fr



#AssoEPFL



Association des
EPFL



AssoEPFL



BANQUE des
TERRITOIRES



Partenaire de nos projets depuis 2015 !